

M. Mehmet KARACA
162, Rue du Docteur Bauer
93400 SAINT-OUEN
FRANCE

Paris, le 15 Janvier 1987

Monsieur le Premier Ministre,

Suite au plan de règlement à l'amiable intervenu entre les gouvernements de France, des Pays-Bas, de Danemark, de Suède, de Norvège et de Turquie concernant le retrait de la requête introduite en date du 1er juillet 1982 par les cinq premiers contre le dernier à la Commission Européenne des Droits de l'Homme, le gouvernement de Turquie était tenu à présenter trois rapports en 1986 (1er février, 1er juillet, 1er octobre) sur l'évolution de la situation dans le pays vis-à-vis de la Convention Européenne des Droits de l'Homme à la Commission. Le dialogue devant être mené sous la responsabilité conjointe de la Commission et des représentants du gouvernement de Turquie, un rapport final sur la mise en oeuvre de ce plan de règlement à l'amiable sera établi le 1er février 1987 au plus tard.

Aux échéances des 1er février, 1er juillet et 1er octobre 1986 nous vous avons présenté trois rapports vous faisant part de notre point de vue sur la question. Vous trouverez ci-joint notre rapport final concernant l'échéance du 1er février 1987.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre considération respectueuse.

Mehmet KARACA